

## Déclaration préalable FSU CDEN du 6 mars 2018



Madame la Directrice Académique, Mesdames et  
Messieurs les membres du CTSD,

Pour la FSU, la communication ministérielle ne saurait tenir lieu d'une politique pour l'Éducation nationale à même de relever les défis actuels.

Si l'efficacité de la stratégie médiatique n'est pas discutable, se voulant rassurante pour l'opinion conservatrice, elle ne cache pas une politique conservatrice qui modifiera en profondeur le service public d'éducation sans résoudre les problèmes des inégalités. Pour la FSU, la réussite éducative passe par l'élévation générale du niveau de qualification de tous les jeunes. C'est ce projet que la FSU oppose à celui du ministre, si peu mis en débat dans sa cohérence soit-il.

Pour la FSU les dernières prises de position du ministre ne témoignent pas d'une conception ouverte de l'école et risquent au contraire d'ajouter à la confusion dans le débat public : citons les derniers éléments de communication sur la laïcité, la chorale, la dictée quotidienne ou l'uniforme à l'école... Tout comme la création de divers « conseils », conseil des sages, conseil scientifique... avec l'appui de « spécialistes » triés sur le volet, qui cassent les collectifs de travail existant en multipliant les statuts et en profilant à outrance. La FSU n'est pas dupe de la volonté du ministre de réduire le rôle des enseignant-es à celui d'exécutant-es de LA bonne pratique !

De la maternelle à l'université, le ministre de l'éducation nationale déploie une politique cohérente, régressive, dans la continuité des politiques les plus libérales menées dans les années 2000 et dont les conséquences peuvent être largement anticipées : les inégalités scolaires vont augmenter. Quant au premier ministre c'est au bulldozer qu'il entend transformer la Fonction publique, en faisant fi de l'intérêt général.

C'est pourquoi la FSU, avec CFTC, CGC, CGT, FAFP, FO, et Solidaires appellent les agent-es à se mobiliser massivement le 22 mars.

### **Préparation de rentrée**

Pour la FSU, la préparation de rentrée est lourdement impactée par les choix budgétaires qui ne permettent pas de donner les moyens nécessaires aux académies et aux établissements.

**Dans le premier degré**, l'enquête PIRLS, même si elle doit être mise en regard d'autres études, alerte. Elle pointe l'insuffisance de formation des enseignant.e.s français.es à laquelle la réponse des neuf heures de formation obligatoire annuelle ne saurait suffire et montre que les pays d'égale économie qui ont investi dans l'Éducation, et qui ont des effectifs par classe moins lourds présentent de meilleurs résultats.

La réponse aux difficultés de nos élèves et aux inégalités ne peut se contenter d'effets d'annonces et ne peut se faire à moyens constants. Or, la mesure CP et CE1 à 12 en éducation prioritaire semble être l'alpha et l'oméga de la politique éducative et serait ainsi le remède à tous les maux. S'il est important de donner plus à ceux qui ont moins, cela ne saurait se faire au détriment de ceux qui n'ont déjà pas beaucoup, c'est à dire tous les élèves qui sont en difficulté quelle que soit leur classe ou leur école.

Dans notre département, nous avons obtenu 7 postes. Cette dotation, qui pour vous est satisfaisante, est largement insuffisante, comme la FSU vous l'avait annoncé lors du CTSD du 1<sup>er</sup> février. En effet, votre projet de carte scolaire prévoit 19 postes à la seule mise en place des mesures en éducation prioritaire. Non seulement la dotation ne permet pas d'affecter les moyens nécessaires au dédoublement des classes de CP en REP et de CE1 en REP +, ni

l'allègement horaire des enseignant-es de REP+ et encore moins de mettre en place toutes les autres mesures nécessaires à la réussite de toutes et tous sur tous les territoires et à l'inclusion scolaire, mesures qui passent par l'abaissement des effectifs, la scolarisation des moins de 3 ans, des maîtres supplémentaires, des RASED complets fonctionnant avec des enseignant-es spécialisé-es, des ULIS et UP2A en nombre suffisant, alors que c'est tout l'enjeu de la transformation de l'école.

Vous avez beau nous dire et nous répéter que la Côte d'or est bien dotée, nous ne pouvons de notre côté que constater la dégradation des conditions d'apprentissage des élèves et des conditions de travail des enseignant-es.

Laisser travailler élèves et enseignant-es dans des classes maternelles entre 30 et 32 élèves en moyenne, est-ce satisfaisant ? Si au terme de ce CDEN, vous entérinez votre projet, ce sera le cas pour 12 écoles.

Travailler dans des classes élémentaires à 26 élèves en moyenne, est-ce satisfaisant ? Si au terme de ce CDEN, vous entérinez votre projet, ce sera le cas pour 2 écoles.

De plus, vous laissez chaque année de trop nombreuses écoles dans l'attente d'un moyen provisoire, engendrant l'inquiétude chez les enseignant-es et les familles ainsi que la désorganisation des équipes. Quant aux fermetures dites « à revoir », sur le terrain, elles se traduisent par une suppression de classe et la participation au mouvement des collègues concerné-es.

Suite à l'information que le SNUipp-FSU21 vous a communiquée lors du CTSD du 1<sup>er</sup> février concernant la dotation supplémentaire de 100 postes budgétés par le ministère et dédiés aux ULIS écoles, nous souhaitons que vous reveniez sur votre décision en demandant à ce que la Côte d'or bénéficie d'un de ces postes.

Pour le SNUipp-FSU21, ce sont à minima de 55 postes dont le département devrait être doté, sans compter les besoins hors la classe, à savoir : des RASED complets ayant un secteur d'intervention de 1000 élèves comprenant 1 psychologue, 2 enseignant-es spécialisé-es à dominante pédagogiques, 1 enseignant-es spécialisé-e à dominante relationnelle, des remplaçants en nombre suffisant pour assurer les absences mais également la formation continue des enseignant-es, des PDMQDC pour chaque école si on applique les seuils et priorités départementales.

Pour mémoire, le SNUIPP-FSU vous rappelle ses mandats :

tendre vers 20 élèves par classe (comme dans d'autres pays européens qui investissent dans leur système éducatif) et en tout état de cause ne jamais excéder 25 par classe, 20 en REP ou REP+, en classes multi-niveaux et en milieu rural, 15 en TPS-PS. La baisse des effectifs par classe reste la priorité des enseignant-es comme le démontrent les différentes enquêtes menées auprès de la profession.

Pouvons-nous avoir un retour sur les audiences que vous avez reçues concernant cette carte scolaire ? La réponse que vous avez faites aux délégations qui avaient sollicité une audience lors du CTSD du 1<sup>er</sup> février est inacceptable. Il est d'usage que les délégations puissent être reçues, les élu-es, les parents, les enseignant-es se mobilisent. En proposant des rendez-vous après le CTSD, vous les avez mis en difficulté pour s'organiser, mais c'était très probablement l'objectif visé.

Concernant les mesures hors la classe, la création d'un second poste de chargé de mission ASH n'est pas selon nous la réponse adaptée aux difficultés rencontrées par les enseignant-es liées aux élèves perturbateurs, nous estimons que ces postes de chargés de missions se multiplient alors que les enseignant-es devant élèves sont toujours bien seul-es.

Pour le SNUipp-FSU, les leviers primordiaux pour traiter la question des élèves perturbateurs est de baisser les effectifs par classe et d'abonder tous les RASED avec du personnel formé dans toutes les options, notamment l'option G (aide à dominante relationnelle) et pourquoi pas

de créer comme dans d'autres départements, une brigade d'intervention. Là, nous pourrions valider un dispositif qui viendrait réellement et concrètement en aide aux écoles et aux enseignants.es.

Le SNUIPP-FSU est d'autant plus inquiet que le bilan social fait apparaître une explosion du nombre de jours de congé pour longue maladie et longue durée , ce qui est sans doute lié aux conditions de travail de plus en plus difficiles. Nous vous demandons également la mise en place d'une médecine de prévention. En ce sens le SNUipp-FSU lance une campagne nationale de pétitions.

Nous tenons aussi à questionner ici les difficultés de fonctionnement de la MPDH en ce qui concerne bien évidemment les élèves et les écoles. Le délai de traitement des dossiers s'allonge, les modalités de dépôts génèrent confusion et dossiers ajournés, les réponses désavouent le travail des équipes éducatives. Ce sont bien les enseignant-es qui se retrouvent à gérer en classe des élèves en attente, non seulement parce que les places manquent mais aussi parce que les dossiers restent en souffrance. Et quand ce ne sont pas les dossiers en attente, ce sont des élèves sans accompagnement AVS ( pour des périodes plus ou moins longues ) que les collègues ont en charge faute de remplacement. Pouvons-nous connaître le nombre de notifications n'ayant pas encore donné lieu à recrutement ?

Nous sommes devant une crise de celui-ci, due à la précarité des statuts de ces personnels. La FSU rappelle qu'elle demande la création d'un réel statut et une formation qualifiante en vue de la création de postes pérennes.

A la fin de ce CDEN, nous vous redemandons, Madame la Directrice académique, de connaître la balance des postes à ce stade des opérations de carte scolaire.

Le SNUipp-FSU vous a alertée d'une situation particulière sur Nuits Saint Georges où le maire refuse de prêter une salle pour l'ELCO alors que cet enseignement fait partie des priorités données par madame la Rectrice lors de la CAELVE. Qu'en est-il à ce jour ?

Pour finir, le SNUipp-FSU vous sollicite à nouveau au sujet des fiches de salaire des AVS rattachés à la DSDEN qui sont envoyées trop tardivement pour ces personnels qui ont à traiter avec la CAF et pôle emploi. Pour les personnels enseignant-es, le problème est identique : nous demandons que les bulletins de salaire soit envoyés régulièrement, mois par mois, individuellement.

Autant vous dire, madame la Directrice Académique que sans dotation supplémentaire, cette carte scolaire sera inacceptable et effroyable, pour les élèves, leur famille et pour tous les personnels enseignants.